

# « Plus 22 % de chiffre d'affaires après les travaux ! »

**A** Haguenau, dans le Bas-Rhin, la boucherie Hoffmann est une institution. En effet, depuis 1910, père et fils se succèdent avec toujours comme leitmotiv le service au client. C'est ainsi que l'accessibilité des locaux est devenue l'un des objectifs de Jean-Luc Hoffmann : « En 2011, nous souhaitons refaire le magasin et notamment l'agrandir d'un tiers. A l'époque, il y avait un escalier de sept marches pour entrer. La rénovation a été l'occasion de se mettre aux normes de la loi de 2005. »

La décision a été prise de garder les marches mais d'installer une rampe à 5 %, en granit et en inox pour les personnes à mobilité réduite. Autres aménagements : des bandes podotactiles pour les malvoyants, un équipement audio pour les malentendants, une place de parking adaptée et l'aménagement d'un comptoir de paiement surbaissé. Au total, Jean-Luc Hoffmann chiffre à 100 000 € (avec le

parking), le coût de ces aménagements pour lequel il n'a obtenu aucune aide : « Nous sommes peu informés par les pouvoirs publics. Par ailleurs, les dossiers de demande d'aides sont lourds à monter. »

Pour l'accompagner dans ses choix, l'artisan alsacien a préféré signer une convention avec l'association spécialisée CEP-Cicat qui lui a également fait un diagnostic de ses besoins pour une somme très modeste (150 €).

Aujourd'hui, Jean-Luc Hoffmann explique qu'il lui est difficile de calculer l'impact financier des investissements réalisés pour les personnes handicapées car, pour lui, ces travaux bénéficient à tous :

« Les personnes âgées qui montent difficilement les marches apprécient d'avoir une rampe. Mais c'est aussi vrai pour les parents avec une poussette. Avant, ils laissaient la poussette à l'extérieur et se dépêchaient de faire leurs achats pour ne pas laisser l'enfant seul. Maintenant, ils peuvent rentrer dans le ma-

« Nous avons profité de la rénovation du magasin pour nous mettre aux normes »



Jean-Luc Hoffmann chiffre à 100 000 € le coût des aménagements qu'il a effectués, dont une place de parking adaptée. Il estime avoir été peu informé par les pouvoirs publics et n'a pas bénéficié d'aides, les dossiers étant selon lui trop lourds à monter.

(LP/Jean-François Badias.)

gasin et prendre leur temps. Et surtout, nous avons permis aux personnes handicapées d'être autonomes. Je ne me prive plus d'une

partie de la clientèle potentielle. » Jean-Luc Hoffmann, qui a vu son chiffre d'affaires « progresser de 22 % en 2011 et de 12 % en 2012 »

(à 2,8 millions d'euros), espère maintenant que son exemple servira de catalyseur à ses confrères commerçants.

## REPÈRES

**650 000** établissements recevant du public (ERP) sont déclarés en France, dont près de 335 000 dans le public.

**500 000** ERP sont en catégorie 5 (ceux qui accueillent le plus grand nombre de personnes) : leur coût de mise en accessibilité est estimé à 20 milliards d'euros.

**12 millions** de Français sont porteurs d'un handicap.

**5,5 millions** se déclarent en situation de handicap.

**1,5 million** présentent une déficience visuelle.

**850 000** ont une mobilité réduite.

Source : ministère du Développement durable.

## Les pouvoirs publics accélèrent

**A**près huit ans d'une grande discrétion, l'Etat a décidé de s'emparer du sujet de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour les personnes handicapées. Il est vrai qu'un rapport rendu en mars 2013 par la sénatrice Claire-Lise Champion dressait un constat assez accablant sur ce qui avait été fait et, surtout, sur ce qu'il restait à faire. Avec cette conclusion : « La France ne sera pas au rendez-vous de 2015. » Claire-Lise Champion faisait 40 propositions qui, à défaut de permettre à tous les

établissements d'être prêts à temps, visaient à faire des aménagements tout en respectant l'esprit de la loi.

### « Simplifier les procédures »

« Il faut que collectivement nous retravaillions la question de la réglementation qui peut paraître très restrictive. Il faut rendre les procédures plus simples afin de permettre aux plus petits établissements de s'équiper », explique la sénatrice. Après un premier comité interministériel qui s'est réuni en septembre, il est prévu dans les pro-

chaines semaines la mise en place des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) : « C'est un contrat. Les acteurs publics et privés qui ne seront pas prêts en 2015 devront s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité. Le non-respect de ces agendas pourra conduire à des sanctions financières qui alimenteront un fonds dédié à l'accessibilité », souligne Marie-Arlette Carlotti, la ministre chargée des Personnes handicapées, qui précise par ailleurs que « 1 000 ambassadeurs de l'acces-

sibilité vont être recrutés pour orienter les acteurs dans leurs démarches et l'Etat va mobiliser la Caisse des dépôts et Bpifrance afin d'aider au financement des opérations et à l'adaptation des normes d'accessibilité ».

Car si l'Etat se veut ferme, il tient aussi à éviter à tout prix la rupture : « Si au 2 janvier 2015, il y a trop de contentieux entre personnes handicapées et ERP, ça sera la mort de la loi », s'inquiète Claire-Lise Champion. Quatorze mois ne seront donc pas de trop pour rattraper un peu le retard.